

C'est la rentrée ! Inscriptions aux accueils de loisirs

Les accueils de loisirs reprennent leurs activités les [mercredis](#) et le [soir](#).

La communauté de communes intervient également pendant la [pause méridienne](#) (le midi) sur les communes de Ruoms, Salavas et Vallon Pont d'Arc.

Les inscriptions ont lieu tous les matins au siège de la communauté de communes de 8h30 à 12h30 ou lors des permanences suivantes :

Lagorce (Salle de fêtes)	Mardi 6/09	16h30 / 17h
Orgnac-l'Aven (école)	Jeudi 8/09	16h30 / 18h
Ruoms (école Jean Moulin)	Mercredi 7/09	16h30 / 18h30
Saint-Remèze (école)	Lundi 5/09	16h30 / 18h
Salavas (salle des fêtes)	Mardi 6/09	17h30 / 18h
Vallon Pont d'Arc (ancien collège)	Mercredi 7/09	8h / 9h
Vogüé (école - bureau du SIGRP)	Jeudi 1/09	16h15 / 18h30

Les documents obligatoires

- la fiche d'inscription à l'activité (à télécharger ici : [mercredis](#), [soirs](#) ou [pause méridienne](#))

Ainsi que les documents suivants, si non fournis lors des inscriptions pour les vacances de l'été 2022:

- fiche administrative et sanitaire, complétée et signée par les deux responsables légaux
- photocopie lisible des vaccins
- Attestation d'assurance extra scolaire 2022-2023
- copie intégrale de l'acte de naissance (uniquement lors d'une première inscription)

Le dossier est à remettre lors des permanences d'inscriptions, au siège de la communauté de communes ou par email : alshaccueil@cc-gorgesardeche.fr

L'inscription est validée quand le dossier est complet, lorsque les règlements sont à jour et que vous avez reçu un mail de confirmation.

Publié le mer 17/08/2022 - 10:24